

Intégration des limites côtières de la municipalité de L'Islet au projet d'agrandissement du
Parc Marin Saguenay-Saint-Laurent

Mémoire présenté à
Parcs Canada
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune
et des Parcs

Par
Comité consultatif en protection de l'environnement de L'Islet

Décembre 2024

Introduction

Le comité consultatif en protection de l'environnement de L'Islet (CCPEI) est formé de citoyens de L'Islet, d'un conseiller municipal et d'un membre de l'administration municipale qui a comme objectif de proposer à la municipalité des actions qui favorisent la protection de l'environnement. Lorsque le projet d'agrandissement du parc marin Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL) a été annoncé lors des audiences publiques tenues à Kamouraska, le comité a tout de suite vu l'opportunité, autant pour le PMSSL que pour la municipalité de L'Islet, d'intégrer la composante côtière de la municipalité de L'Islet. Ce court mémoire démontrera les avantages d'un tel ajout.

1 La MRC de L'Islet : un territoire naturel, humain et administratif

Le projet d'agrandissement du PMSSL intègre les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli et de Saint-Roch-des-Aulnaies, toutes deux appartenant à la MRC de L'Islet. Le CCPEI trouve qu'il est nettement avantageux d'intégrer l'entièreté du territoire de la MRC de L'Islet au projet afin de faciliter les prises de décision de la MRC à l'égard du PMSSL. Comme partie prenante avec tout son littoral côtier, la MRC sera plus en mesure de prendre des décisions éclairées touchant l'ensemble de son territoire.

De son côté, la municipalité de L'Islet verra son territoire estuarien intégré à une aire marine d'envergure internationale, ce qui permettra une meilleure protection des habitats côtiers principalement formés par des marais à scirpes, une composante qui deviendra importante pour le PMSSL (nous l'aborderons davantage à la section 2).

Enfin, il apparaît logique d'intégrer les éléments humains, patrimoniaux et historiques de la municipalité au PMSSL. En effet, les humains qui habitent et vivent dans la municipalité de L'Islet sont très liés au fleuve Saint-Laurent, que ce soit au niveau du nombre d'habitats protégés et aussi au niveau de son patrimoine de marins, de navigation et de cabotage. À ce sujet, à la section 3, nous aborderons l'importance d'une institution provinciale à L'Islet, soit le Musée maritime du Québec.

Concernant l'aspect humain, nous notons que les activités qui se déroulent en zone côtière sont compatibles avec les activités permises dans le règlement sur les activités du PMSSL. La chasse commerciale (pourvoirie) n'est pas présente sur notre territoire, pas plus que les activités de navigation récréative de motomarine.

Une résolution d'appui d'intégration du territoire de L'Islet au projet d'agrandissement du PMSSL de la municipalité de L'Islet suivra sous peu.

2 Des habitats côtiers dignes de mention

La grande majorité du littoral de L'Islet est composé de marais à scirpes, habitats cruciaux pour la reproduction et la croissance d'une grande variété de poissons anadromes dont l'alose savoureuse, l'anguille d'Amérique, l'éperlan arc-en-ciel et le bar rayé ainsi que pour de nombreuses espèces d'oiseaux dont l'oie des neiges, la bernache du Canada et plusieurs espèces de canards marins et d'eau douce. Cette composante s'ajoute donc aux marais à spartine et aux zosténaie déjà présents dans le parc. En intégrant L'Islet, la future aire marine comptera sur les trois principaux habitats côtiers des estuaires moyen et maritime. En effet, les marais à scirpes sont rares sur la rive nord et à l'est de Saint-Jean-Port-Joli. Le potentiel pour de nouvelles acquisitions de connaissances sur les habitats côtiers pourrait toucher la comparaison de ces habitats côtiers.

Sur la figure ci-dessous, on peut apprécier la portion de littoral (en jaune) qui serait ajoutée au projet d'agrandissement comparativement à la portion fluviale qui est petite. Le projet d'intégrer L'Islet est donc surtout important pour les aspects habitats côtiers (on double la portion de marais à scirpes) et les aspects humains. Il existe une opportunité réelle d'augmenter la valeur et la diversité des habitats côtiers du PMSSL en ajoutant la municipalité de L'Islet au projet actuel d'agrandissement.



Les problématiques d'érosion et de submersion côtières sont présentes à L'Islet tout comme dans la majorité du territoire PMSSL prévue. Le fait d'intégrer une aire marine protégée permettra de tenir compte de l'importance des habitats côtiers lors de projets d'adaptation aux changements climatiques en lien avec l'érosion et la submersion côtières.

3 Une institution unique pour le PMSSL : le Musée maritime du Québec

Une des fiertés des gens de L'Islet est la présence du Musée maritime du Québec (MMQ) en plein milieu du village de L'Islet-sur-Mer. Depuis sa fondation en 1968, cette dynamique institution a su faire rayonner le riche patrimoine maritime québécois. Elle a permis de mettre en valeur les métiers liés à la navigation et ses marins et à souligner les liens forts qui unissent les Québécois au fleuve Saint-Laurent. L'intérêt commun pour le MMQ et le PMSSL de développer des activités de sensibilisation, d'éducation et scientifiques est authentique et possède un potentiel élevé.

En effet, doté de locaux modernes et d'expositions permanentes liées au Saint-Laurent, le MMQ sera en mesure d'ajouter la dimension « navigation » du Saint-Laurent, en plus de contribuer aux thèmes de conservation du PMSSL. Le PMSSL pourra mieux mettre en valeur l'aspect maritime par son histoire et sa valeur patrimoniale en collaborant avec le MMQ. Nous le répétons, les possibilités de collaboration sont nombreuses.

De plus, comme la porte d'entrée du PMSSL se situerait à L'Islet, le MMQ pourrait aussi servir de point de rencontre entre le personnel du PMSSL et les gens de la Rive-Sud.

Une résolution d'appui d'intégration du territoire de L'Islet au projet d'agrandissement du PMSSL de la part du Musée maritime du Québec suivra sous peu.

Conclusion

Le comité de protection de l'environnement de L'Islet est conscient que l'opportunité de se joindre à un projet aussi important ne se présentera pas de sitôt et il tient à faire partie de ce projet unique de protection et de mise en valeur du Saint-Laurent.

Le CCPEI recommande donc à la municipalité de L'Islet de voter pour une résolution en ce sens, c'est-à-dire de demander au Parc Marin du Saguenay St-Laurent d'ajouter la municipalité de L'Islet dans son projet d'agrandissement.

